

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 22 MARS 2023**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2023-32

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien des sentiers intercommunaux, des cours d'eau, l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard et à l'espace Haute-Tarentaise Vanoise.

Considérant la nécessité de créer un ou des emplois non permanents compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour les services : administratifs et techniques de la collectivité à compter du 15 Mai 2023.

Ces emplois relèveront du grade d'adjoint technique et adjoint administratif relèvent de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ces emplois non permanents, au nombre de 9, sont répartis de la manière suivante : 2 agents pour l'entretien des sentiers intercommunaux, 4 agents pour la gestion des cours d'eau, 2 agents pour l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard et 1 agent pour l'accueil à l'espace Haute-Tarentaise Vanoise.

Ils seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum :

Les agents devront justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif ou technique.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2022-105 du 29 novembre 2022 est applicable.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de répartition de ces emplois non permanents de la manière suivante : 2 agents pour l'entretien des sentiers intercommunaux, 4 agents pour la gestion des cours d'eau, 2 agents pour l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard et 1 agent pour l'accueil à l'espace Haute-Tarentaise Vanoise ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal et au budget annexe tourisme Haute Tarentaise ;
- **APPROUVE** les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au 15 mai 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET

Président

